

Cette formation est organisée
avec le concours du Conseil Régional Région Centre

Appel à consultation pour attribution des lots formation
Formateurs pour stages d'acquisition et de perfectionnement des connaissances.

Procédure adaptée (article 30)

septembre 2010 – juillet 2013

STAGES INFORMATIQUE (BUREAUTIQUE, NTIC, INFORMATIQUE DE GESTION) COMPTABILITE, GESTION, JURIDIQUE, GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATION, TECHNIQUES COMMERCIALES, ORGANISATION DE L'ENTREPRISE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE, HYGIENE, REGLEMENTATION.

Objectifs de la formation continue	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre aux stagiaires de maîtriser les savoirs de base, d'acquérir des compétences nouvelles et de perfectionner les compétences acquises. ✓ répondre à un besoin de formation exprimé par les ressortissants du secteur dans le but de leur apporter des compétences propres à leur être bénéfiques dans l'exercice de leur activité. ✓ favoriser l'adaptation des ressortissants du secteur aux mutations de leur environnement et leur permettre de rester acteurs de la vie économique. ✓ ouvrir la formation à tous les publics de l'entreprise ou même à des publics extérieurs ✓ favoriser les échanges de savoir et de pratiques à travers la réunion d'individus au sein d'un même groupe de stagiaires. 	<p>Les entreprises artisanales souffrent encore d'un déficit en matière de formation.</p> <p>Ce manque se traduit par une volonté des actifs du secteur de comprendre ou maîtriser des notions qui sont leur quotidien mais qui ne sont pas toujours comprises ou utilisées de façon optimale.</p> <p>Les besoins font ressentir une envie de se perfectionner incitée entre autre par la prise de conscience des mutations vécues par le secteur et de l'impérieuse nécessité de se maintenir et de progresser.</p> <p>Une maîtrise des savoirs de base et un perfectionnement permet de rentabiliser la gestion de l'entreprise.</p> <p>La formation est perçue comme faisant partie des investissements de l'entreprise au même titre que les acquisitions ou remplacement des matériels.</p>

Détail du programme de formation de la chambre de Métiers ; formation continue stages courts

Ce programme reprend la composition type d'un semestre de formation
Il est donné à titre indicatif.
Il est susceptible de subir des modifications en fonction des besoins notamment exprimés par les ressortissants du secteur ou des actions engagées par la Chambre dans le cadre de ces missions.

Découverte de l'informatique : deux stages de 28 heures chacun soit 4 jours de 7 heures pour chaque

Bureautique

Word : un stage de 21 heures soit 3 jours de 7 heures

Excel : un stage de 21 heures soit 3 jours de 7 heures

Informatique de gestion

Ebp gestion commerciale : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Ebp paye : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Ebp comptabilité : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Ciel gestion commerciale : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Ciel comptabilité : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Ciel paye : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Internet et les nouvelles technologies de l'informatique et de la communication

Manipulation Internet et messagerie : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Créer son site Internet : un stage de 21 heures soit 3 jours de 7 heures

Développer et gérer son site Internet : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Manipulations multimédia (scanner, photo numérique, séquences multimédia) : un stage de 14 heures soit 2 jours de 7 heures

Photoshop initiation : un stage de 21 heures soit 3 jours de 7 heures

Photoshop perfectionnement : un stage de 21 heures soit 3 jours de 7 heures

Illustrator initiation : un stage de 21 heures soit 3 jours de 7 heures

Gestion et comptabilité

Initiation à la comptabilité : un stage de 21 heures soit trois jours de 7 heures

Calculer son prix de revient et son prix de vente : un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Comprendre son bilan et son compte de résultat : un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Transmettre son entreprise : un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Gestion des ressources humaines

Recruter son premier salarié : un stage de 7 heures soit une journée.

Techniques de recrutement : un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Embaucher un jeune, un apprenti, devenir maître d'apprentissage ; un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Le DIF et la formation des salariés ; un stage de 7 heures soit une journée.

Communication

Manager, diriger, gérer les conflits : un stage de 21 heures soit trois jours de 7 heures

Organisation de l'entreprise

Gérer les priorités, gagner du temps : un stage de 14 soit deux jours de 7 heures

Juridique

Le bail commercial : un stage de 7 heures soit une journée.

Techniques commerciales

Démarches commerciales pour les métiers d'arts : un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Hygiène

Sensibilisation, réglementation, hygiène dans les entreprises du secteur de l'alimentaire : un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Réglementation

Code des marchés publics : un stage de 7 heures soit une journée.

Assainissement autonome : un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Le Document Unique et la prévention des risques professionnels : un stage de 7 heures soit une journée

Environnement et développement durable

Sensibilisation à l'éco construction : un stage de 14 heures soit deux jours de 7 heures

Le soin est laissé au candidat qui soumissionne de proposer un programme détaillé pour chacun des stages.

Dispositions propres aux prestations informatiques

- ✓ Le prestataire devra inclure dans sa prestation la fourniture des postes et équipements informatiques pour chaque formation.
- ✓ Chaque stagiaire devra pouvoir disposer d'un matériel qui sera récent et équipé des versions les plus actualisées possibles des logiciels étudiés.
- ✓ La location des postes sera incluse dans le prix de la prestation et ne fera pas l'objet d'une facturation détaillée.
- ✓ Le prestataire assurera la maintenance des matériels.



Dispositions diverses

- ✓ Le prestataire peut être conduit à se munir de son propre matériel pédagogique dans l'hypothèse où la Chambre de Métiers n'est pas en mesure de lui fournir.
- ✓ la Chambre de Métiers ne peut assurer la restauration du formateur et du groupe de stagiaire.
- ✓ les formations peuvent être délocalisées en fonctions des besoins et des actions menées par la Chambre dans la cadre de ses missions.

Public concerné et sélection

- ✓ pré requis pour les stages d'initiation informatiques : aucune connaissance en informatique.
- ✓ pré requis pour les autres stages informatiques : avoir des bases en informatique.
- ✓ aucune sélection pour les autres stages.
- ✓ les publics visés sont :
les artisans chefs d'entreprises.

Les conjoints sans statuts des chefs d'entreprises.
Les auxiliaires familiaux
Les salariés des entreprises artisanales (incluant les conjoints salariés).
Les demandeurs d'emploi.
Tout salarié.
Tout public.

Dates	Lieu
<p>✓ les stages seront échelonnés de septembre 2010 à juillet 2013</p> <p>✓ la fréquence moyenne est de un stage par semestre avec des différences possibles en fonction des matières enseignées.</p> <p>✓ les dates des différents stages seront décidées avec le ou les formateurs retenus.</p>	<p>✓ Bourges à la Chambre de Métiers 40 rue moyenne 18 000 bourges</p> <p>✓ Plusieurs salles sont dédiées à la formation.</p>

Contractualisation

- ✓ La Chambre de Métiers se réserve le droit de choisir un ou des formateurs pour l'animation des différents stages.
- ✓ Chaque stage est considéré comme totalement indépendant des autres et la Chambre de Métiers engagera un contrat de prestation (convention de stage) avec le formateur retenu pour chaque stage.
- ✓ la programmation des formations est une programmation semestrielle renouvelée et/ou reconduite de période en période.
- ✓ en cas d'annulation de stages aucun dédit ne sera versé au formateur. Le formateur peut demander à être prévenu d'une annulation dans le cadre d'un délai convenu en accord avec la Chambre de Métiers.
- ✓ le prix proposé par le candidat s'entend tous frais inclus.
- ✓ le prix proposé par le candidat sera apprécié TTC ou net de taxes la Chambre de Métiers n'étant pas assujettie à la TVA.

Contact CMA du Cher

Chargé de la Formation : Roland TASSET – 02 48 69 70 78 – r.tasset@cm-bourges.fr